

# L'AGRICULTURE PRÈS DE CHEZ VOUS

## Votre lettre d'information trimestrielle

À chaque parution, un thème abordé et des actualités

### SOMMAIRE

#### ZOOM SUR // (p. 2-3) L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

- La CDPENAF
- Le PLU
- La compensation collective

#### LES ACTUS DU TRIMESTRE (p. 4)

- Changement de présidence pour les chambres d'agriculture
- La Bio : un domaine qui mobilise
- PhotovoltaWEEK : un événement réussi !

#### AGENDA

#### CONTACT

### EDITO

Dans le domaine de l'aménagement et du développement des territoires, le foncier agricole, naturel et forestier est au centre des préoccupations de nombreux acteurs. Les besoins sont multiples, tant dans les domaines du développement économique, de l'habitat, des loisirs ou encore de la préservation de l'environnement. La terre est en premier lieu un outil de production pour les agriculteurs et agricultrices qui permet de nourrir la population.

La pression sur le foncier est forte : projets d'urbanisation pour répondre à des besoins, installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices, application de diverses réglementations qui réduisent la surface agricole réellement utilisable, etc.

Dans ce contexte, comment préserver ces espaces agricoles et forestiers qui sont une ressource naturelle non renouvelable ? La Chambre d'Agriculture intervient régulièrement dans ce domaine pour apporter une expertise, réaliser un état des lieux, permettre une concertation entre les acteurs et faciliter la mise en œuvre des projets.

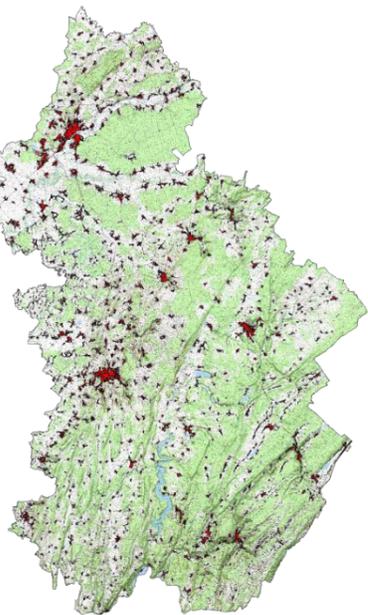
Nous espérons que ce focus vous permettra de mieux comprendre comment la Chambre d'Agriculture agit sur l'aménagement et la préservation de nos territoires.

Toute l'équipe de la Chambre d'Agriculture du Jura vous souhaite une bonne lecture !



# L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Forêts, sols agricoles et tâches urbaines



Le Jura est un département forestier et agricole particulièrement riche en AOP (Appellation d'Origine Protégée, 11 au total). Cette particularité constitue une réelle opportunité pour l'avenir des territoires et pour l'agriculture, puisque cette qualité contribue fortement à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie des résidents. Aussi, en zone d'appellation où les cahiers des charges encadrent et limitent la productivité par hectare, la préservation du foncier (facteur de production) est essentielle pour l'équilibre économique des exploitations agricoles.

Néanmoins, les besoins de développement économique sont une réalité pour nos territoires ruraux, et le renforcement des bourg-centres et des pôles d'activités est une nécessité pour préserver leur dynamique. Ainsi, les besoins fonciers existent et il convient d'avoir une gestion économe de cette ressource non renouvelable. C'est pourquoi il existe des procédures concertées pour le gérer et le protéger, que nous vous proposons de découvrir à travers 3 exemples :

- Application des dispositions réglementaires (Grenelle 1 et 2, loi Avenir Agriculture et Forêt, loi ALUR...) visant à renforcer la préservation du foncier, dans le cadre de consultations sur les autorisations d'urbanisme, ainsi que du suivi et de l'avis rendu sur les documents d'urbanisme,
- Mise en œuvre de la compensation collective agricole, qui vise à restaurer le potentiel agricole d'un territoire touché par un projet d'aménagement consommant du foncier agricole,

- Réalisation d'un état des lieux de l'activité agricole, mise en évidence des enjeux et perspectives agricoles sur le territoire d'une intercommunalité élaborant son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## Urbanisme opérationnel : les avis en CDPENAF

**320** - c'est le nombre d'avis que la Chambre d'Agriculture émet sur les autorisations et documents d'urbanisme, sur sollicitation des collectivités locales (ayant la compétence) ou de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Dans sa mission consultative, la Chambre d'Agriculture veille à l'application des dispositions réglementaires qui ont renforcé la préservation du foncier et de l'espace ces dix dernières années (préservation des espaces agricoles stratégiques et préservation des espaces vitaux nécessaires au fonctionnement et au développement des entreprises agricoles).

Ces interventions se réalisent principalement à deux niveaux :

- Le suivi et un avis sur les documents d'urbanisme et les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- Les autorisations d'urbanisme à la demande des collectivités locales compétentes ou de l'État, et dans le cadre de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers).

La CDPENAF se réunit 1 fois par mois afin de traiter différents types de dossiers (PLUi, cartes communales, SCoT, autorisations d'urbanisme, etc.). C'est un des outils mobilisés pour contribuer à atteindre l'objectif de diminution de 50% de consommation des surfaces agricoles d'ici 2020 fixé par la loi de Modernisation Agricole et de la Pêche.



Cette commission est présidée par le Préfet et est composée de la Chambre d'Agriculture, de la SAFER, des communautés de communes, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, du Conseil Départemental, de la Chambre Départementale des Notaires, du Centre Régional de la Propriété Forestière, des Syndicats Agricoles, des Associations de Protection de l'Environnement, des Syndicats des Propriétaires Fonciers et du Groupement des Agriculteurs Biologiques.



« Depuis la création de la CDPENAF, les documents d'urbanisme conçus par les collectivités sont beaucoup plus économes en espaces naturels, agricoles et forestiers, jusqu'à économiser des dizaines d'hectares.

Les avis donnés sont l'occasion de porter des messages à visée pédagogique aux élus territoriaux et aux pétitionnaires en insistant sur la priorité de mobiliser le foncier existant, de densifier et de privilégier les projets compacts afin de limiter la consommation de surfaces non urbanisées. »

**Jacky ROCHE**  
Directeur de la DDT

## Le PLU

Le PLU consiste à élaborer de manière concertée les politiques d'urbanisme d'un territoire. La première étape de cette élaboration est la réalisation d'un diagnostic multithématique (agriculture, industrie, etc.) constituant l'état des lieux initial du territoire. C'est à partir de ce diagnostic, réalisé par un bureau d'études, que le projet politique de la collectivité sera élaboré.

La Chambre d'Agriculture, dans sa mission de maître d'ouvrage et en sous-traitance du bureau d'études, peut réaliser la partie agricole et forestière du diagnostic. Elle s'attache à faire remonter à la collectivité une image fidèle et complète de l'activité agricole du territoire : ses points forts, les contraintes, les enjeux et les potentiels de développement. C'est notamment grâce aux concertations avec les agriculteurs que la Chambre d'Agriculture fait remonter le recensement du parcellaire agricole, des bâtiments agricoles et leurs éventuels périmètres de protection ainsi que les projets en cours et points de vigilance. Cela permet que ces éléments soient pris en compte dans le document d'urbanisme final.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes du Pays des Lacs et la Chambre d'Agriculture du Jura collaborent.

Périmètre de protection des bâtiments agricoles



## La compensation collective

La compensation agricole est un outil législatif dissuasif pour limiter la consommation foncière. Si la procédure peut paraître contraignante, il s'avère que ce principe est une réelle opportunité pour initier de nouveaux projets innovants en développement durable en créant une richesse économique et sociale locale. Ce dispositif est similaire à la compensation écologique et s'applique aux projets d'aménagement qui répondent cumulativement à 3 critères :

1. Projet soumis à étude d'impact environnemental,
2. Projet situé en zone agricole ou sur des terrains affectés à l'agriculture depuis 3 ou 5 ans selon leur classement,
3. Surface agricole prélevée de manière définitive et supérieure à un seuil défini par arrêté préfectoral.

Pour le JURA, le seuil est fixé à 2 ha avec un coefficient d'équivalence de 8 pour les productions telles que le maraîchage, la viticulture, l'horticulture ou l'arboriculture.

Dans le cadre de la compensation collective, la Chambre d'Agriculture intervient pour la réalisation des études d'impacts environnementales. Avec les maîtres d'ouvrage et les collectivités locales, elle anime des groupes de réflexion pour la mise en œuvre de projets permettant la reconstitution locale du potentiel économique agricole.

*l'étude et les modalités de compensation proposées sont examinées et validées en CDPENAF.*

Ces études doivent produire un état initial de l'économie agricole et réaliser une évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture et les filières. Elle doit également détailler les mesures envisagées pour réduire et compenser les effets négatifs du projet, en précisant les coûts et les modalités de mise en œuvre.

A Tavaux, cela fait 10 ans que la commune compense son impact sur une zone à urbaniser de 20 ha, où il y a des besoins de construction de logements. Après la compensation agricole individuelle auprès de 7 exploitants, la commune s'est adaptée à la nouvelle réglementation de fin 2017 et se fait accompagner par la Chambre d'Agriculture du Jura sur un projet de compensation agricole collective. Il s'agit de la première application de ce nouveau dispositif dans le Jura.



« La Chambre d'Agriculture du Jura est la seule structure capable d'apporter une telle expertise réglementaire pour accompagner ces nouveaux dispositifs de mesures collectives visant à compenser la perte de production par la soustraction de terrains agricoles au monde productif.

Je salue le niveau de réflexion et la capacité des techniciens à se projeter dans un monde agricole en transition, ceci dans un contexte difficile où les enjeux sont à la fois locaux et mondiaux, économiques et sociétaux, nécessitant une belle agilité intellectuelle et l'adhésion de chacun. »

**Jean-Michel DAUBIGNEY**  
Maire de Tavaux



« Ce que je garde de cette expérience c'est que c'était un travail fructueux où toutes les parties étaient représentées : la communauté de communes avec le souci et le besoin d'intégrer les agriculteurs, les agriculteurs qui ont joué le jeu avec un groupe témoin pour représenter la diversité de la profession et la technicienne de la Chambre d'Agriculture qui était à l'écoute.

La Chambre d'Agriculture a procédé méthodiquement en organisant des moments de rencontres, en réalisant des enquêtes et des cartographies, notamment pour le repérage du foncier stratégique ou pour montrer la valeur des sols et le potentiel des surfaces agricoles. »

**Louis-Pierre MARESCHAL**  
Président de la Communauté de Communes du Pays des Lacs

# LES ACTUS DU TRIMESTRE



## Changement de présidence pour les chambres d'agriculture !

En 2019 quoi de neuf ? Le changement de présidence dans les Chambres d'Agriculture ! Nous l'avons évoqué dans le premier numéro de notre lettre d'information, les élections ont lieu tous les 6 ans. Les 103 chambres d'agriculture (nationale, régionales et départementales) ont élu le 31 janvier dernier les 33 nouveaux élu-es qui représenteront leur établissement tout au long du mandat.

Dans le Jura, la session d'installation a eu lieu le 28 février. La nouvelle équipe a élu François LAVRUT (agriculteur à Foucherans) comme nouveau Président ainsi que les 12 membres du bureau. **Bienvenue à cette nouvelle équipe ! [Télécharger le trombinoscope.](#)**

*Photo : les élu-es lors de la session d'installation*

## La Bio : un domaine qui mobilise

La Chambre d'Agriculture de l'Yonne a organisé le 14 février dernier une journée complète dédiée à la Bio : « Bio'ti full day ». Plus de 100 agriculteurs se sont mobilisés pour cet événement qui était rythmé par des temps d'échanges et des témoignages. Tous les sujets étaient traités : la place du bio sur le marché, la conversion, la réglementation, les résultats économiques, et des zooms sur la production grandes cultures et l'élevage.

La Chambre d'Agriculture du Jura organise aussi des événements autour de la Bio. Tout au long de l'année vous pourrez participer à des journées techniques, des réunions d'informations et de sensibilisation. Et surtout, réservez votre semaine du 14 octobre pour une semaine dédiée à l'agriculture biologique : la BioloWEEK ! [Retrouvez les contacts et le programme complet en cliquant ici !](#)

Calendrier des événements bio 2019		
JOURNÉES TECHNIQUES - ANIMALES		
18 JANV	Relève Puits OBSALIN - vaches laitières Marianne SPENGLER	Orges
8 MARS	Relève Puits OBSALIN - vaches laitières Sébastien VITTELLE	Les Abouadres
14 MARS	Organiser son pâturage tournant en système bovin allaitant Sébastien VITTELLE // En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire et Roman ROULLOT	Chazel
30 MARS	Journée « Porc Bio / Porc Local » - Restitution de l'étude prospective 2018 - structuration d'une filière porc plein-air en bio - Sébastien VITTELLE // En partenariat avec le CFFPA de Champagnole, Pierre et François	Amange
18 JUIN	Relève Puits OBSALIN - petits ruminants Marianne SPENGLER	Rezéat
17 SEP.	Relève Puits OBSALIN - bovins lait et allaitants Marianne SPENGLER	Secteur Champagnole
19 NOV.	Relève Puits OBSALIN - bovins lait et allaitants Sébastien VITTELLE	en Bresse
DÉC.	Echanges de pratiques en santé animale : rencontre entre éleveurs Sébastien VITTELLE	Palais Juraissime



## PhotovoltaWEEK : un événement réussi !

Durant la semaine du 5 au 9 novembre 2018, 6 exploitations jurassiennes ont ouvert leur porte à une centaine d'agriculteurs-trices autour de l'installation de panneaux photovoltaïques. Grâce aux réponses du conseiller « Point Info Énergie » de la Chambre d'Agriculture, de l'interlocuteur Enedis et des installateurs présents, ils-elles ont pu poser toutes leurs techniques, administratives et financières, et obtenir des réponses.

Et maintenant... la Chambre d'Agriculture du Jura accompagne les agriculteurs-trices dans leurs projets, de l'idée jusqu'à la réalisation (accueil téléphonique, note d'opportunité, simulation économique, etc.). Pour cela, vous pouvez contacter Norbert par téléphone : au 03 84 35 14 53 ou par mail à [norbert.vanelst@jura.chambagri.fr](mailto:norbert.vanelst@jura.chambagri.fr) !



**21 mars 2019** - Journée technique « de l'intérêt des méteils dans les rations et les rotations » (*Eclans et Besaillin*)

**26 mars 2019** - Journée « Porc Bio / Porc Local » : restitution publique de l'étude prospective "structuration d'une filière porcs plein-air en bio" (*MFR d'Amange*)

**4 avril 2019** - Réunion d'information : tout ce qu'il faut savoir sur la déclaration PAC en BIO (*Lons-le-Saunier*)

**9 avril 2019** - Événement organisé par l'ADEME « La méthanisation en BFC : retours d'expériences et perspectives de développement » (*Palais des Congrès, Beaune*)

**Avril & mai 2019** - Permanences déclaration PAC (*Lons-le-Saunier, Champagnole, Foucherans*)

**21 mai 2019** - Séminaire CapSystème (*Pouilly-en-Auxois*)

## POUR NOUS CONTACTER

Chambre d'agriculture du Jura  
455 rue du Colonel de Casteljou - BP 40417  
39016 LONS-LE-SAUNIER cedex  
Tel : 03 84 35 14 14 / Mail : [accueil@jura.chambagri.fr](mailto:accueil@jura.chambagri.fr)  
<http://bfc.chambres-agriculture.fr/jura/>  
Facebook : [Chambre d'agriculture du Jura](#)

